

Arts, lettres, langues Mention : Langues étrangères relations et comparaisons internationales Spécialité : Langues étrangères appliquées aux métiers internationaux des assurances Domaine : Arts, lettres, langues

RNCP9949 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	136
Code(s) ROME	C1109, C1401, K1903, C1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris 13

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'emploi

Dans le domaine des assurances : Traduire des documents techniques. Élaborer une stratégie de marketing. Assurer la communication externe dans l'entreprise par exemple. Rédiger des notes de synthèse en langues étrangères (anglais/allemand/espagnol). Réalisation et suivi de contrats d'assurances spécifiques (maritime, risque de guerre, risque politiques, aviation, gestion du risque, programmes internationaux, transports, marchandises transportées et réassurance, assurance corps). Travailler dans des organismes internationaux officiels. Organiser des activités dans les domaines de la communication, la culture et le tourisme.

Les domaines d'intervention

Souscripteurs de contrats d'assurances, positions de cadres dans les assurances internationales. Management d'un groupe de travail en assurances nationales (domaine français) et internationales (domaine étranger). Niveau cadre supérieur (Master 2)

Situations professionnelles caractéristiques

Les métiers visés demandent la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères. Certains requièrent en outre la maîtrise des approches interculturelles et comparatistes, des capacités de synthèse, et un sens de l'organisation. Pour la plupart des métiers visés, il est nécessaire d'avoir des compétences dans le domaine des outils informatiques.

Positionnement
Les métiers peuvent s'exercer dans un cadre national comme international, particulièrement dans des domaines où la maîtrise des approches interculturelles et comparatistes est nécessaire. Adaptabilité et flexibilité. Ouverture à des métiers dans un pays divers, y compris dans des pays émergents. Pas de contrainte spécifique à l'activité concernée.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Dans le domaine des assurances, le titulaire d'un Master 2 MIA sera capable :

- de chercher, hiérarchiser, classer et organiser des documents et de l'information sur un sujet donné
- de synthétiser des documents et de l'information
- de développer une analyse argumentative logique et cohérente
- de constituer des bibliographies sur un sujet donné
- de constituer, exploiter et gérer des dossiers de terminologie
- de placer les documents et l'information sur une aire géographique, linguistique et culturelle dans une perspective comparatiste avec des documents et information sur un même sujet émanant d'une autre aire géographique, linguistique et culturelle
- d'analyser des pratiques culturelles, des modes et pratiques de socialisation dans une perspective comparatiste
- de déceler ainsi les spécificités propres à une aire géographique, linguistique et culturelle
- de permettre une médiation entre acteurs du monde économique, politique etc. des aires anglophones, hispanophones, germanophones et francophones

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Entreprises d'Assurances nationales (départements internationaux) et internationales
- Entreprises du secteur bancaire
- Services de la communication et du tourisme
- Organes de presse

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Formation de formateurs
- Chercheur en assurances (maritime, risque de guerre, risque politiques, aviation, gestion du risque, programmes internationaux, transports, marchandises transportées et réassurance, risques corps)
- Postes de responsabilité dans des organismes internationaux

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A priori les métiers de l'assurance ne font pas l'objet d'une réglementation particulière. Les salariés des compagnies n'ont que les pouvoirs et limites fixés par chaque compagnie même si la FFSA enregistre les délégations de pouvoirs et de signature. En ce qui concerne les courtiers d'assurance, il ne s'agit pas d'une profession réglementée même si l'inscription au registre national exige certains critères de formation et d'expérience.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 217 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en sciences humaines et droit (58 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats · tension 3/5 (Modérée) QBX01 — Gestionnaires de la banque et de l'assurance · tension 3/5 (Modérée) QDX01 — Employés et techniciens commerciaux des assurances · tension 3/5 (Modérée) QDX02 — Cadres et indépendants commerciaux des assurances · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 035
Jugés difficiles à recruter	33 %

Emplois saisonniers	5 %
---------------------	-----

Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats QBX01 — Gestionnaires de la banque et de l'assurance QDX01 — Employés et techniciens commerciaux des assurances QDX02 — Cadres et indépendants commerciaux des assurances
---------------------------------	--

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Composition des jurys : Responsable du Master et l'équipe pédagogique du Master (enseignants, enseignants-chercheurs et enseignants professionnels)

Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, VAE

Équipe pédagogique du Master (enseignants-chercheurs)

Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2019
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site de l'UFR LSHS

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9949/>